

## Fiche d'information de l'article

Cette fiche d'information sur les articles (AIS) fournit des informations pertinentes sur les batteries aux détaillants, aux consommateurs, aux OEM et aux autres utilisateurs qui demandent une FDS conforme au SGH. Les articles, tels que les batteries, sont exemptés des critères de classification des FDS du SGH. Les critères du SGH ne sont pas conçus ou destinés à être utilisés pour classer les dangers physiques, sanitaires et environnementaux d'un article. Les piles grand public de marque sont définies comme des appareils électrotechniques. La conception, la sécurité, la fabrication et la qualification des batteries grand public de marque sont conformes aux normes de batterie ANSI et IEC. Le présent document est basé sur les principes énoncés dans les approches de communication des dangers suivantes : ANSI Z-400.1, GHS, JAMP AIS et IEC 62474.

## 1. Renseignements sur le document

Nom du document	Piles et batteries HPL au lithium Duracell
Document ID	AIS-Li HPL
Date d'émission	1-sept-15
Dernière révision	1/6/2026
Préparateur	Sécurité des produits et réglementation
Information Contact	<a href="mailto:SDS@duracell.com">SDS@duracell.com</a>

## 2. Informations sur l'entreprise

Nom et adresse	<b>Duracell US Operations</b> , 1515 Redding Dr. LaGrange GA 30240 <b>Duracell Batteries BV</b> , Nijverheidslaan 7, 3200 Aarschot, Belgique <b>Duracell International Operations Sàrl</b> , Chemin de Blandonnet 8, 1214 Vernier, Genève Suisse.
----------------	---

## Site Web mondial

[www.duracell.com](http://www.duracell.com)

## Relations avec les consommateurs

Amérique du Nord : 1-800-551-2355 (9 h 00 à 17 h 00 HNE)

## 3. Informations sur l'article

Description	Pile au lithium grand public de marque Duracell
Catégorie de produit	Appareil électrotechnique
Utiliser	Source d'alimentation portable pour appareils électroniques
Numéros de modèle/désignations CEI (descriptions physiques)	CR2 (CR15H270), CR-V3, 1/3N (CR/DL 1/3N, CR11108), 123 (123A, CR123A, DL123A, CR17345), 2/3A (CR17335), 223 (CR223, CR-P2, DL223), 245 (CR245, 2CR5, DL245), 28L (PX28L, 2CR11108, 2CR13252), CR17450 (CR-A)

## 4. Construction de l'article

Composants	Ingédients	Numéro CAS	Quantité
Électrode - Négative	Alliage de lithium	7439-93-2	0.5-6%
Électrode - Positive	Dioxyde de manganèse	1313-13-9	12-50%
Électrolyte			2.5-7%
Électrolyte	Solvant de carbonate de propylène	108-32-7	2.5 – 7%
Électrolyte	Solvant 1,2-diméthoxyéthane	110-71-4	1.5-7.5%
Polytétrafluoroéthylène (PTFE)		9002-84-0	0.1-1%
Matériaux de construction - Boîte	Acier	110-71-4	8-15%
Bitterant (Denatonium Benzoate; CAS# 3734-33-4)	Les tailles de pièces de lithium de 2016, 2025 et 2032 présentent une couche transparente d'amerteur (benzoate de dénatonium) appliquée à la pile à pièces.		
Autres matières non réactives			13.5%

## 5. Santé et sécurité

Avertissement d'ingestion/petites pièces	Requis pour les piles 1/3N, 123, 28L, CR2 : Tenir hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin. Exigences ANSI ou CEI
--	---



OR



OR

Conditions normales d'utilisation	L'exposition au contenu à l'intérieur de la batterie scellée ne se produira que si la batterie fuit, est exposée à des températures élevées ou est maltraitée mécaniquement.
-----------------------------------	--

Premiers soins - En cas d'ingestion	Requis pour les tailles 1/3N, 123, 28L, CR2 : Tenir hors de portée des enfants. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin. Appelez la ligne d'assistance téléphonique nationale sur l'ingestion (800-408-8666).
-------------------------------------	--

Premiers soins - Contact visuel	Rincer à l'eau courante pendant au moins 30 minutes. Consultez immédiatement un médecin.
---------------------------------	--

Premiers soins - Contact avec la peau	Retirez les vêtements contaminés et rincez la peau à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Consultez un médecin si l'irritation persiste.
---------------------------------------	---

Premiers secours - Inhalation	Le contenu de la batterie qui fuit peut être irritant pour les voies respiratoires. Se déplacer vers l'air frais. Consultez un médecin si l'irritation persiste.
-------------------------------	--

Centres antipoison/Annuaire mondial	<a href="http://Chemical Safety and Health">Chemical Safety and Health</a>
-------------------------------------	--

## 6. Risque d'incendie et lutte contre l'incendie

Incendie	Les piles peuvent se rompre ou fuir en cas d'incendie.
Incendies impliquant de grandes quantités de piles	De grandes quantités de batteries impliquées dans un incendie se rompent et libèrent des fumées irritantes dues à la dégradation thermique. Utilisez un extincteur de classe « D » ou un autre agent étouffant tel que du Lith-X, de la poudre de cuivre ou du sable sec. Si vous utilisez de l'eau, utilisez-en suffisamment pour étouffer le feu. L'utilisation d'une quantité insuffisante d'eau agraverait le feu. Le refroidissement de l'extérieur des batteries aidera à prévenir

## Fiche d'information de l'article

	les ruptures. La combustion des batteries génère des fumées toxiques et corrosives d'hydroxyde de lithium. Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome. Des renseignements détaillés sur la lutte contre un incendie de batterie au lithium métal se trouvent dans le Guide d'intervention d'urgence 138 du DOT des États-Unis (Substances–Eau–Réactif).
<b>7. Manutention et entreposage</b>	
<b>Précautions de manipulation</b>	Évitez les abus mécaniques et électriques. Ne court-circuitez pas ou n'installez pas de manière incorrecte. Les batteries peuvent se rompre ou s'éventrer si elles sont démontées, écrasées, rechargées ou exposées à des températures élevées. Installez les piles conformément aux instructions de l'équipement.
<b>Précautions de stockage</b>	Stockez les piles dans un endroit sec à température ambiante normale. La réfrigération ne les fait pas durer plus longtemps.

	<b>8. Considérations relatives à l'élimination (article 13 du SGH)</b> <b>Collecte et élimination appropriée</b>	Jetez les piles usagées (ou excédentaires) conformément aux réglementations fédérales, étatiques/provinciales et locales. N'accumulez pas de grandes quantités de piles usagées pour l'élimination, car les accumulations pourraient provoquer un court-circuit des piles. Ne pas incinérer. Dans les États et les pays où il existe des réglementations pour la collecte et le recyclage des piles, les consommateurs doivent jeter leurs piles usagées dans le réseau de collecte des dépôts municipaux et des détaillants. Ne jetez pas les piles avec les ordures ménagères.																																									
<b>USA EPA RCRA (40 CFR 261)</b>	Les batteries au lithium métal « chargées » répondent aux critères (D003 - Réactivité) d'un déchet dangereux tels que définis dans la loi sur la conservation et la récupération des ressources (RCRA) 40 CRT 261.23. Si elles sont recyclées, les batteries au lithium métal sont classées comme déchets universels.																																										
	<b>9. Renseignements sur le transport (article 14 du SGH)</b>																																										
<b>Statut réglementaire</b>	Les piles bouton au lithium Duracell sont fabriquées et distribuées conformément aux réglementations mondiales en vigueur en matière de transport. Les cartons d'expédition de toutes les piles/piles au lithium Duracell sont conçus pour éviter les courts-circuits, le déplacement à l'intérieur de l'emballage, les dommages aux piles et la libération du contenu du colis. Les personnes préparant ou distribuant des batteries au lithium pour le transport sont tenues par la réglementation d'être formées à leur niveau de responsabilité. Les informations contenues dans cette section ont été fournies à titre de clarification. Le transport des batteries au lithium métal est réglementé par l'OACI, l'IATA, l'IMDG, l'OMI, l'US DOT, l'ADR.																																										
<b>Teneur totale en lithium (grammes)</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Catalogue</th> <th>Teneur totale en lithium (grammes)</th> <th>Type</th> <th>Poids total de la cellule/batterie (grammes)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1/3N</td> <td>0.06</td> <td>Cellule</td> <td>3</td> </tr> <tr> <td>123</td> <td>0.56</td> <td>Cellule</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>223</td> <td>1.1</td> <td>Pile</td> <td>38</td> </tr> <tr> <td>28L</td> <td>0.12</td> <td>Pile</td> <td>9.4</td> </tr> <tr> <td>CR-V3</td> <td>1.4</td> <td>Pile</td> <td>39</td> </tr> <tr> <td>CR2</td> <td>0.26</td> <td>Cellule</td> <td>11</td> </tr> <tr> <td>2/3A</td> <td>0.56</td> <td>Cellule</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>CR17450</td> <td>0.6</td> <td>Cellule</td> <td>24</td> </tr> <tr> <td>245</td> <td>1.1</td> <td>Pile</td> <td>38.6</td> </tr> </tbody> </table>			Catalogue	Teneur totale en lithium (grammes)	Type	Poids total de la cellule/batterie (grammes)	1/3N	0.06	Cellule	3	123	0.56	Cellule	17	223	1.1	Pile	38	28L	0.12	Pile	9.4	CR-V3	1.4	Pile	39	CR2	0.26	Cellule	11	2/3A	0.56	Cellule	17	CR17450	0.6	Cellule	24	245	1.1	Pile	38.6
Catalogue	Teneur totale en lithium (grammes)	Type	Poids total de la cellule/batterie (grammes)																																								
1/3N	0.06	Cellule	3																																								
123	0.56	Cellule	17																																								
223	1.1	Pile	38																																								
28L	0.12	Pile	9.4																																								
CR-V3	1.4	Pile	39																																								
CR2	0.26	Cellule	11																																								
2/3A	0.56	Cellule	17																																								
CR17450	0.6	Cellule	24																																								
245	1.1	Pile	38.6																																								

<b>Numéro d'identification</b>	UN3090 Piles lithium-métal
<b>ONU/appellation réglementaire</b>	UN3091 Batteries au lithium métal emballées avec un équipement ou contenues dans celui-ci
<b>UN 38.3 Épreuves de transport</b>	UN38.3 Résumé de l'essai Les documents exigés par le Règlement type de l'ONU peuvent être demandés en envoyant une demande par courrier électronique à UN38.3_duracell@duracell.com
<b>Conformité aux dispositions spéciales</b>	Des dispositions réglementaires spéciales exigent que les batteries soient emballées de manière à empêcher la génération d'une quantité dangereuse de chaleur et les courts-circuits. Les expéditeurs peuvent préparer les batteries en collant les bornes, en emballant individuellement les batteries ou en séparant les batteries pour éviter tout risque de court-circuit. Les piles expédiées dans leur emballage Duracell d'origine non ouvert sont conformes.
<b>Numéro de classification des dangers</b>	Classification des dangers 9
<b>Transport aérien IATA 67e édition, OACI</b>	Instructions d'emballage (PI) 968 – PI 970
<b>DOT des États-Unis - SP</b>	29, A54, A100, A101
<b>IMDG - SP</b>	188, 230, 310, 957
<b>ADR - SP</b>	188, 230, 310, 636, 656
<b>ANTT (Transport Terrestre National Agence</b>	Règlement 5232, 14 déc. 2016 ; SP 188, 230, 310, 376 ; Instructions d'emballage P903 Instructions complémentaires 5947/, 1er juillet 2021
<b>Ligne d'urgence pour les transports</b>	<b>Ligne d'assistance téléphonique d'urgence 24 heures sur 24 de CHEMTREC Aux États-Unis,appelez le +703-527-3887 En dehors des États-Unis,appelez le +1 703-527-3887 (à frais virés)</b>
<b>10. Informations réglementaires</b>	
<b>Normes applicables de l'industrie des batteries</b>	ANSI C18.3M Part 1, ANSI C18.3M Part 2, ANSI C18.4, IEC 60086,1, IEC 60086-2, IEC 60086-4

## Fiche d'information de l'article

<b>USA EPA Mercury Containing &amp; Rechargeable Battery Management Act de 1996</b>	Au cours du processus de fabrication, aucun mercure n'est ajouté.
<b>Batterie sans mercure (ANSI C18.4M &lt;5ppm)</b>	Oui
<b>CANADA : Règlement sur les produits contenant du mercure, DORS/20140254</b>	Sans mercure
<b>Substance déclarable (IEC 62674 Critère 1)</b>	1,2-diméthoxyéthane (CAS-110-74-1)
<b>Règlement sur les batteries (UE) 2023/1542</b>	Conformité au marquage et aux restrictions sur les substances pour le mercure (<0,0005 %) ; le cadmium (<0,002 %) et le plomb (<0,01 %). Les étiquettes et/ou les emballages sont marqués avec le symbole de collection spéciale conformément au Règlement européen sur les batteries 2023/1542, article 13, paragraphe 4. Conforme au marquage CE. Les étiquettes et/ou les emballages sont marqués de la marque CE conformément au Règlement européen sur les batteries 2023/1542, article 38, paragraphe 3, applicable à partir du 18 août 2024, article 96, paragraphe 2b.
<b>Règlement POP de l'UE (règlement (UE) 2019/1021) et modifications connexes</b>	Les cellules et les piles Duracell ne contiennent pas de polluants organiques persistants
<b>États-Unis CPSIA 2008 (PL. 11900314)</b>	Exempter
<b>USA CPSC FHSA (16 CFR 1500)</b>	Les batteries grand public ne sont pas répertoriées comme des produits dangereux.
<b>USA EPA TSCA Section 13 (40 CFR 707.20)</b>	Aux fins du dédouanement, les batteries sont définies comme un « Article ».
<b>États-Unis, Californie, Prop 65</b>	Aucun avertissement n'est requis selon l'évaluation d'une tierce partie.

<b>Définitions réglementaires - Articles</b>	Une FDS n'est pas requise pour les articles.
<b>États-Unis OSHA</b>	29 CFR 1910.1200(b)(6)(v)
<b>États-Unis TSCA</b>	40 CFR 704.3 ; 710.2(3)c) ; et [19 CFR 12.1209a)]
<b>PORTÉE DE L'UE ET DU ROYAUME-UNI</b>	Titre 1 - Chapitre 2 - Article 3, paragraphe 3
<b>SGH</b>	Paragraphe 1.3.2.1
<b>11. Autres informations</b>	
<b>11a. Certification et approbations par des tiers</b>	
<b>Inscription UL</b>	Oui
<b>11b. Approches de communication des dangers liés aux EAE (consultées lors de l'élaboration du présent document) :</b>	
<b>Système général harmonisé (SGH)</b>	Les exigences et les critères de classification des FDS du SGH ne s'appliquent pas aux articles ou aux produits (tels que les batteries) qui ont une forme fixe et qui ne sont pas destinés à libérer un produit chimique. L'exemption de l'article se trouve à la section 1.3.2.1.1 du SGH et se lit comme suit : <b>Le SGH s'applique aux substances pures et à leurs solutions diluées ainsi qu'aux mélanges. Les « articles » tels que définis par la norme de communication des dangers (29 CFR 1900.1200) de l'OSHA des États-Unis, ou par une définition similaire, ne sont pas couverts par le système.</b>
<b>Joint Article Management Promotion Consortium JAMP</b>	JAMP est une association industrielle japonaise qui a développé le concept d'une fiche d'information sur les articles en tant qu'outil de chaîne d'approvisionnement pour partager et communiquer des informations chimiques dans les articles. Le processus de création d'AIS est basé sur les substances « déclarables » pour répondre aux exigences réglementaires mondiales ainsi que sur les substances à déclarer par GADSL, JIG, etc.
<b>AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ :</b> Cet AIS a pour but de fournir un bref résumé de nos connaissances et de nos conseils concernant l'utilisation de cet article. Les informations contenues dans le présent document ont été compilées à partir de sources considérées par Duracell comme fiables et sont exactes au meilleur de la connaissance de la Société. Il ne s'agit pas d'un document exhaustif sur les réglementations mondiales en matière de communication des dangers. Ces informations sont fournies de bonne foi. Chaque utilisateur de ce matériau doit évaluer les conditions d'utilisation et concevoir les mécanismes de protection appropriés pour prévenir l'exposition des employés, les dommages matériels ou les rejets dans l'environnement. Duracell n'assume aucune responsabilité en cas de dommages causés au destinataire ou à des tiers ou de dommages à tout bien résultant d'une mauvaise utilisation du produit.	

**DURACELL®**

**Fiche d'information de l'article**